

Solvay (EssentialCo) dévoile sa nouvelle stratégie et ses objectifs financiers pour 2028

Génération solide de cash et rendements attractifs

Bruxelles, le 13 novembre 2023, 07h00 CET

Cette journée marque le début d'une ère nouvelle pour Solvay et ses parties prenantes, alors qu'elle se prépare à devenir une société simplifiée et plus ciblée suite à la scission de Syensqo (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le 8 décembre 2023). Lors du Capital Markets Day de Solvay, la nouvelle équipe de direction de Solvay partage sa stratégie, ses objectifs financiers à moyen terme, et confirme ses engagements en matière de développement durable.

L'entreprise s'engage à assurer une croissance rentable, une génération de cash et des rendements attractifs qui soutiendront les investissements nécessaires à l'innovation de processus et à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Solvay a pour ambition de devenir LE leader de l'industrie, à la fois en termes de volumes et de coûts. L'objectif est de maintenir une position de premier quartile en termes de rentabilité et de rendement. De plus, l'entreprise confirme son engagement en faveur de la transition énergétique et de la neutralité carbone d'ici 2050.

Objectifs à moyen terme pour 2028

Solvay vise à consolider son succès en s'appuyant sur un historique éprouvé qui témoigne de sa capacité à maintenir des marges, des liquidités et des rendements situés parmi les meilleurs de l'industrie.

Les objectifs de Solvay pour 2028 sont les suivants :

- Croissance organique annuelle moyenne de l'EBITDA sous-jacent qualifiée de "mid single digit" (en %)
- Augmentation de la marge de l'EBITDA sous-jacent (en %) dans une fourchette comprise entre 25 et 30% ("mid-to-high 20s")
- Économies brutes de €300 millions d'euros en rythme annuel
- Ratio de conversion du cash flow libre (en %) dépassant le milieu de la trentaine de % ("exceeding mid-30s")
- ROCE (en %) en augmentation pour atteindre le bas de la vingtaine de % ("low 20s")

Engagements climatiques de One Planet confirmés

Solvay confirme ses engagements climatiques, visant la neutralité carbone d'ici 2050 grâce à ses investissements dans la transition énergétique. Ses objectifs spécifiques pour 2030 comprennent :

- la réduction de -30% des émissions de CO₂ de périmètre 1 et 2 par rapport à 2021
- la réduction de -20% des émissions de CO₂ de périmètre 3 par rapport à 2021
- l'élimination progressive du charbon, lorsqu'il existe des sources d'énergie alternatives

Priorité à la distribution aux actionnaires tout en maintenant une notation de crédit de qualité

Solvay ouvre ce nouveau chapitre avec une position financière solide et une notation d'investissement attendue de BBB-. Grâce à son approche disciplinée d'allocation du capital, Solvay souligne son engagement à donner la priorité à un dividende stable ou en croissance pour l'utilisation des liquidités une fois les investissements essentiels réalisés.

La présentation préparée pour le Capital Markets Day est disponible sur le [site web](#) de Solvay.

Conseillers financiers

Dans le cadre de la séparation, BNP PARIBAS et Morgan Stanley agissent en tant que conseillers financiers et conseillers ECM principaux, Berenberg, Deutsche Bank AG et J.P. Morgan SE agissent en tant que conseillers ECM, Bank Degroof Petercam SA/NV, BofA Securities Europe SA et Société Générale agissent en tant que co-conseillers. STJ Advisors agit en tant que conseiller indépendant en matière de marchés des capitaux pour la société.

Contacts

Media relations

Peter Boelaert
+32 479 30 91 59

Laetitia Van Minnenbruggen
+32 484 65 30 47

Kimberly King
+ 1 470 464 4336

media.relations@solvay.com

Investor relations

Jodi Allen
+1 609 860 4608

Geoffroy d'Oultremont
+32 478 88 32 96

Vincent Toussaint
+33 6 74 87 85 65

investor.relations@solvay.com

A propos de Solvay

Solvay, une entreprise qui s'inspire des idées novatrices d'Ernest Solvay dans le processus de fabrication du carbonate de soude, s'engage à réinventer la chimie avec ses 9 000 collaborateurs passionnés. Depuis 1863, Solvay met la puissance de la chimie au service de solutions innovantes et durables qui répondent aux besoins les plus fondamentaux de notre planète. Ses technologies contribuent à façonner un monde meilleur, que ce soit en purifiant l'air, en préservant l'eau ou les aliments, en protégeant notre santé et bien-être, en créant des vêtements respectueux de l'environnement, ou en améliorant la durabilité des pneus de nos voitures. La détermination constante de Solvay à forger un avenir durable et équitable oriente la transition vers la neutralité carbone d'ici 2050. Avec un chiffre d'affaires net de 5,6 milliards d'euros en 2022, Solvay est cotée sur Euronext Brussels et Paris (SOLB). Plus d'informations sont disponibles sur [solvay.com](https://www.solvay.com) et [Linkedin](https://www.linkedin.com/company/solvay).

Informations légales importantes

Ce communiqué de presse est publié à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat, ni une invitation à acheter ou à souscrire des titres de la Solvay, ou Syensqo SA/NV (« **Syensqo** ») ou de toute partie de l'activité ou des actifs décrits dans le présent document, ou tout autre intérêt, ou la sollicitation d'un vote ou d'une approbation dans toute juridiction en relation avec les transactions décrites dans le présent document ou autrement, et il n'y aura pas de vente, d'émission ou de transfert de titres dans toute juridiction en contravention avec la loi en vigueur. Ce communiqué de presse ne doit en aucun cas être interprété comme une recommandation à l'attention de tout lecteur.

Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus ni un quelconque document d'offre aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »), et l'attribution d'actions de Syensqo aux actionnaires de Solvay SA dans le cadre de la scission partielle envisagée de Solvay SA devrait être effectuée dans des circonstances qui ne constituent pas « une offre au public de valeurs mobilières » au sens du Règlement Prospectus. Syensqo a préparé un document d'enregistrement, qui deviendra une partie constitutive du prospectus de Syensqo aux fins de l'admission à la négociation des actions de Syensqo sur les marchés réglementés d'Euronext à Bruxelles et à Paris dans le cadre de la scission partielle de Solvay. Le document d'enregistrement est mis, et les autres parties constitutives du prospectus seront mises, gratuitement à la disposition des investisseurs sur les sites Internet de Syensqo (www.syensqo.com/en/investors/spinoff) et de Solvay (www.solvay.com) ainsi qu'au siège de Syensqo, rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles, Belgique. L'approbation du document d'enregistrement, ou de toute autre partie constitutive du prospectus, par l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers (la « **FSMA** ») ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les actions de la Société devant être admises aux négociations sur les marchés réglementés susmentionnés.

La diffusion de ce communiqué de presse peut être restreint par la loi dans certaines juridictions et les personnes en possession d'un document ou d'une autre information mentionnée ce communiqué de presse doivent s'informer de ces restrictions et s'y conformer. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « professionnels de l'investissement » de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** ») ou (ii) sont des personnes répondant à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order ou, (iii) d'autres personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) à qui il peut être légalement communiqué ou fait communiquer (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme « personnes concernées »). Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes concernées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées.

Avertissement relatif aux déclarations prospectives

Certaines déclarations figurant dans ce communiqué de presse peuvent contenir des prévisions, portant notamment sur la Scission Partielle ou sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. En particulier, ces déclarations concernent (et incluent des données relatives) aux stratégies commerciales du management de Solvay, aux dépenses en capital et autres investissements, à la croissance des opérations existantes et aux plans d'expansion, à sa situation financière et à ses flux de trésorerie, ainsi qu'aux prévisions, autres événements futurs, tendances ou objectifs et attentes concernant, notamment, les marchés sur lesquels elle opère, sa stratégie, sa croissance et ses résultats. Ces déclarations comportent des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire dans le futur. Les déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur diverses hypothèses, dont beaucoup sont basées, à leur tour, sur d'autres hypothèses. Les déclarations ne sont pas

des faits historiques et ne doivent pas être interprétées comme une garantie que les faits et/ou données énoncés se produiront. Bien que Solvay estime que ces hypothèses étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, elles sont intrinsèquement soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes, à des contingences et à d'autres facteurs importants qu'il est difficile ou impossible de prévoir et sur lesquels la Société n'a aucun contrôle. A ce titre, il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, si certaines hypothèses sous-jacentes se révèlent incorrectes ou si tout autre facteur affecte ces déclarations, les résultats, plans, objectifs et attentes réels du Groupe Solvay ou de Syensqo, ainsi que le calendrier et la réalisation de la Scission Partielle et des opérations y relatives, pourraient différer significativement de ceux exprimés dans ces déclarations prévisionnelles ou pouvant en être déduit. Ce communiqué de presse ne constitue en aucun cas une déclaration que ces résultats, plans, tendances ou objectifs seront atteints. Les facteurs de risque importants qui seraient susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, plans, tendances et objectifs réels et ceux exprimés dans ces déclarations prévisionnelles comprennent, entre autres, la capacité de Solvay et de Syensqo à satisfaire aux conditions nécessaires à la réalisation de la Scission Partielle, à réaliser cette opération ou, à tout le moins, dans les délais et selon les termes envisagés ; la capacité de Solvay à bénéficier, en tout ou partie, des avantages anticipés de la Scission Partielle ; le traitement fiscal escompté de la Scission Partielle ; l'incertitude potentielle pouvant demeurer jusqu'à la réalisation de la Scission Partielle et ainsi affecter les performances financières de Solvay ; des perturbations dans le fonctionnement, notamment des changements dans les relations commerciales existantes, des différends, des litiges ou des coûts imprévus en lien avec la Scission Partielle ou les opérations y afférentes ; l'incertitude quant aux performances financières de Solvay ou de Syensqo et à leur capacité à réussir en tant que sociétés indépendantes cotées en bourse après la réalisation de la Scission Partielle ; les effets négatifs de l'annonce ou du déroulement de la Scission Partielle et des opérations connexes sur la valeur et futur cours des titres de Solvay ou Syensqo en tant que sociétés cotées indépendantes et/ou sur leurs performances financières ; les facteurs économiques généraux, tels que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change et l'évolution des conditions du marché ; la concurrence, y compris les avancées technologiques, les nouveaux produits et les brevets développés par les concurrents ; les défis inhérents à la recherche et au développement de nouveaux produits ; l'impact des regroupements d'entreprises, des cessions et des restructurations, y compris les éventuelles réorganisations liées à l'opération envisagée ; les litiges ou les actions gouvernementales, notamment ceux liés à la responsabilité du fait des produits ; les modifications des lois et règlements applicables, y compris la réglementation fiscale et la législation sur l'import/export et le commerce ; l'impact des retraits de produits ; les processus d'approbation réglementaire ; la capacité à mettre en œuvre ses projets et ses efforts de R&I ; la capacité à saisir les opportunités et la croissance des parts de marché de ses principaux marchés finaux ou des plateformes de croissance identifiées, dans la mesure où elles sont réalisées ; la capacité à identifier et à investir dans des projets créateurs de valeur et à appliquer son modèle de tarification basé sur la valeur ; la capacité à mener à bien ses initiatives stratégiques ; et la capacité à améliorer l'efficacité dans l'utilisation de ses actifs existants. Solvay ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des circonstances ou des événements futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.